



Stratégie territoriale du Patrimoine



Sommaire

Introduction

| | |
|---|------|
| A - Présentation du Pays | p. 3 |
| B - Le pays et ses patrimoines, constat, attentes, enjeux | p. 4 |
| C - La mission et ses objectifs | p. 5 |

I - Inventaire : analyse

| | |
|--|------|
| 1. Tableau d'analyse du patrimoine monumental | p. 6 |
| 2. Analyse patrimoine agro-alimentaire et industriel | |
| 3. Analyse patrimoine humain | |
| 4. Analyse petit patrimoine | |
| 5. Analyse patrimoine taurin | |
| 6. Disparités de l'inventaire et lissage | |

II - Diagnostic

| | |
|---|-------|
| A - Thématiques exploitables d'après l'inventaire | p. 15 |
| B - Etat du patrimoine | p. 18 |
| 1. Patrimoine monumental et écussons | |
| 2. Petit patrimoine | |
| C - Incohérences et disfonctionnements actuels | p. 19 |
| 1. Une pression immobilière mal contrôlée | |
| 2. Un manque général d'attention et de connaissance | |
| D - Etudes des labellisations possibles | p. 22 |
| 1. Le label "Fondation du patrimoine" | |
| 2. Le label "Pays d'Art et d'histoire" (PAH) | |
| 3. Autres labels | |

III - Stratégie

| | |
|--|-------|
| A - Stratégie économique pour la mise en valeur du patrimoine..... | p. 26 |
| 1. Un apport économique extérieur par la contractualisation des labels | |
| 2. Etudes croisées des cofinancements (contrat de Pays, Plan Leader) | |
| 3. Economie de moyens : utilisation des ressources humaines et patrimoniales locales | |
| B - Proposition d'un outil de cohérence : | |
| Création de commissions et d'une mission permanente | p.30 |
| 1. Création d'une commission de validation | |
| 2. Création d'une commission patrimoine permanente | |
| 3. Création d'une mission patrimoine au Pays | |
| 4. Création d'une banque de données numérique et d'un centre de ressources | |
| C - Stratégie : pistes de développement et propositions de scenarii..... | p. 31 |

| | |
|-------------------------|------|
| Conclusion | p.39 |
|-------------------------|------|

ANNEXES

Annexe I

Tableau récapitulatif général d'inventaire par catégories

Statistiques touristiques

Fiche de population

Données juridiques

Mesures leader compatibles

Annexe II

Fondation du Patrimoine (Ministère des Finances)

Annexe III

Label Pays d'Art et D'Histoire (Ministère de la Culture)

Annexe IV

Autres labels

Annexe V

Mission patrimoine : commission de validation

Liste des correspondants patrimoine

Schéma stratégique

Introduction

A - Présentation du Pays

1 - Création

Créé en 1999, le Pays Vidourle-Camargue est composé de 34 communes regroupées en 4 communautés de communes*. Il n'est pas une collectivité de plus, mais un dispositif territorial fédérateur d'énergie, impliqué dans une logique de mission visant à coordonner les initiatives locales. Interface privilégié entre les élus et la Société Civile, le Pays se veut un lieu de concertation et d'échange. C'est aussi un support logistique au développement local.

Le Pays est un territoire rural reconnu par l'Europe. Il est compétent pour initier les demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

Malgré ses deux zones géographiques distinctes, il présente une unité historique et culturelle certaine liée à une ancestrale activité humaine qui a généré des structurants économiques, culturels et paysagers.

2 - Géographie

Le Pays s'étend géographiquement dans le Gard-Sud contre la rive gauche du Vidourle jusqu'au littoral de la Petite Camargue.

Deux paysages dominant : au Sud le milieu humide de la plaine camarguaise et au Nord, le piedmont vaunageol avec une dominante naturelle de garrigues et de pierres sèches.

Le Pays s'inscrit plutôt dans une problématique périurbaine au Nord et dans une problématique touristique au Sud. La majorité des communes ont moins de 4 000 ha. (Voir tableau d'évolution des populations, annexe I).

Seules 3 villes comptent plus de 8 000 habitants selon l'estimation 2007 faite par le Pays : Vauvert, Aigues-Mortes et Le Grau du Roi.

Trois villes comptent plus de 4 000 ha : Calvisson, Sommières et Aimargues.

Douze en ont moins de 1 000 soit un tiers du Pays.

On peut donc parler de ruralité. Mais la présence des deux agglos de Nîmes à l'Est et Montpellier à l'Ouest en font à la fois un Pays attractif pour la résidence des travailleurs aisés des deux villes comme pour les travailleurs de la France entière ainsi que le prouve régulièrement les origines des nouveaux résidents. Le Pays est donc livré à l'appétit des promoteurs. Le patrimoine est largement malmené dans des villages qui ont plusieurs fois doublé leur population depuis 50 ans. (Voir tableau d'évolution de population annexe I)

* Au moment où se clôt cette stratégie, la communauté de communes Coutach Vidourle n'est pas encore officiellement membre du Pays. La stratégie sera complétée par les données de ce nouveau territoire.

3 - Identité historique

Cependant, le même tableau reprend le décompte des feux de 1384 (foyers fiscaux) et de 1703 que nous avons trouvé aux archives qui prouvent l'ancienneté de toutes les communes sauf celle du Grau-du-Roi, dans une proportion de population à peu près similaire jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle mais qui a été bouleversée après 1850. On peut donc parler de Pays rural ancien.

Ceci est le fruit d'une sédentarité liée à l'économie agricole et au développement industriel très précoce dès la fin du Moyen-âge. Des villages devenus indépendants s'embourgeoient. De belles maisons résidentielles urbaines sont le reflet de cette mémoire des XVII^e au XIX^e siècles et donc un vecteur identitaire important notamment les résidences ou les mas viticoles. Identité de fonctionnement, de techniques de constructions, d'utilisation de matériaux ont créé une image personnalisée du Pays, tant en Camargue que dans la Vaunage. Nous avons pu dresser un état de ces écussons (centres anciens) en 1835 grâce à la numérisation du cadastre Napoléon aux Archives du Gard pour toutes les communes. (Voir Pays. Fichier numérique du cadastre Napoléon par commune). La comparaison avec le cadastre actuel permet un fichage immédiat des bâtiments de plus de 200 ans sur une commune.

Cette comparaison permet également de se rendre compte de la vitesse à laquelle disparaissent éléments du patrimoine et du petit patrimoine depuis 30 ans, rasés ou abîmés par les constructions modernes. Une prise de conscience de ce phénomène a décidé les pouvoirs publics locaux depuis une dizaine d'années à réfléchir sur le sujet, conscients de l'intérêt de maintenir un cadre de vie préservé pour les habitants du Pays, tant autochtones que nouveaux arrivants.

Le Pays a donc initié une série de concertations et d'études dans le domaine de la culture et du tourisme et a pu dresser un premier bilan.

B - Le pays et ses patrimoines, constat, attentes, enjeux

Les premières réflexions ont mis en évidence plusieurs éléments facteurs de dysfonctionnements :

- Un patrimoine non pris en compte à sa juste valeur,
- Un état de conservation et de valorisation des patrimoines disparate,
- Un manque de mobilisation des politiques publiques,
- Un manque de stratégie du patrimoine dans le Pays.

Or, le développement d'une mise en valeur du patrimoine peut être générateur d'économie touristique et d'une augmentation de qualité de vie.

Plusieurs enjeux de développement inscrits dans le Charte de Pays s'y rattachent :

- Conserver la mémoire historique et permettre son appropriation par l'habitant,
- Construire une identité commune,
- Renforcer l'activité touristique,
- Rééquilibrer les flux,
- Renforcer l'attractivité du territoire.

Le Pays s'est donc fixé pour objectif de définir un cadre d'intervention et des priorités dans les actions à mettre en place pour repenser le patrimoine dans une perspective de développement économique et touristique.

Une mission d'analyse et de diagnostic concernant l'état du patrimoine du Pays a été initiée ainsi que la recherche de scénarii de développement dans le cadre de la mise en place d'une stratégie.

C - La mission et ses objectifs

Afin de répondre à cette attente, la mission devait comporter les éléments suivants :

- L'établissement d'un inventaire des patrimoines existants au sens large, c'est-à-dire tous types de patrimoines pouvant être utiles à l'économie touristique, tant le patrimoine bâti que le patrimoine immatériel (humain, agro-alimentaire...).
- Un diagnostic territorial devait ensuite être établi après concertation des professionnels concernés à divers niveaux et des acteurs de terrain.
- Des labellisations pouvant apporter des financements extérieurs ainsi que d'autres sources de financements publiques ou privés devaient être étudiées avec leurs avantages et leurs contraintes.
- Des pistes de développement et des scénarii devaient être proposés ensuite pour l'élaboration d'une stratégie du patrimoine au niveau du Pays.

I - Inventaire : analyse

(Voir au siège du Pays le Rapport d'inventaire par thèmes et communes, tableaux récapitulatifs et classeurs d'inventaire par communes).

Chaque commune recevra une copie de son fichier au cours du Premier trimestre 2009.

A - Analyse du tableau récapitulatif de l'inventaire

L'inventaire, comptage arrêté au 30 novembre 2008, comprend au total 1 940 fiches dont 1 779 sur les éléments du patrimoine et 162 fiches documentaires concernant les communes.

Sur 1 779 fiches patrimoine, 1 587 concernent le patrimoine bâti et 192 le patrimoine immatériel (humain et agro-alimentaire)

Sur 1 587 fiches du patrimoine bâti, 475 fiches concernent le patrimoine monumental, 671 concernent le petit patrimoine, 270 le patrimoine archéologique et 171 le patrimoine taurin.

Bien que rural, le Pays révèle tout de même un patrimoine historique important lié à deux hauts-lieux de l'histoire médiévale (Aigues-Mortes et Sommières), à la présence de vieux écussons et à une richesse industrielle ancienne qui a généré de nombreux bâtiments de prestige, résidentiels ou de réseau.

Il est inhabituel et c'est une caractéristique de ce Pays, de trouver sur un territoire rural et sur une surface aussi restreinte un patrimoine si dense et de si belle qualité.

1 - Analyse du patrimoine monumental

✓ **Monuments et sites classés ou inscrits :** 60 (pour le label Pays d'Art et d'Histoire, 50 sont nécessaires), dont 5 taurins.

La répartition se fait comme suit :

9 classements concernent 9 bornes milliaires de la Via Domitia, dont 1 à Uchaud, 8 à Aimargues (château de Teillan).

51 sites se répartissent sur plusieurs communes citées dans l'ordre décroissant :

- Aigues-Mortes : 9

- Sommières : 8

- Saint Laurent-d'Aigouze : 7

- Gallargues-le-Montueux : 4

- Villevieille : 3

- Le Cailar, Souvignargues, Salinelles, Calvisson, Aubais : 2

- Aimargues, Vauvert, Nages, Vergèze, Aujargues, Congénies, Junas, Lecques, Montmirat, Montpezat : 1

✓ **2 Secteurs sauvegardés :** Aigues-Mortes et Sommières

✓ **Grand Site naturel** : 1 (Marais de la tour Carbonnière qui ont permis la création de l'opération Grand site sur la communauté de communes Terre de Camargue).

✓ Cinq villes présentent un patrimoine remarquable mais deux : Aigues-Mortes (9 sites classés ou inscrits, 1 taurin et un secteur sauvegardé) et Sommières (8 sites classés ou inscrits et un secteur sauvegardé) sont les **villes-phares**. Saint-Laurent d'Aigouze (5 sites classés ou inscrits, 2 taurins et un Grand Site), Villevieille (2 sites classés et un site inscrit) et Gallargues-le-Montueux (4 sites en écusson) peuvent elles aussi être considérées comme des villes-phares.

Les villes-phares sont réparties pour moitié au Nord et pour moitié au Sud avec une position centrale pour la dernière citée. Cette répartition est un facteur « plus » important pour la cohésion territoriale dans le cadre d'une mise en valeur du patrimoine ; tout n'est pas concentré au même endroit et permet la mise en place de parcours à thèmes. Restent à déterminer les thèmes exploitables dans ce cadre au vu de l'inventaire.

✓ **Monuments non classés non inscrits**

415 bâtiments non classés publics ou privés peuvent faire l'objet d'une mise en valeur.

- Les églises.

Elles sont publiques. Quelques-unes sont romanes ou gothiques, filles de Psalmody et présentent un particularisme propre à attirer un public de connaisseurs comme celle de Salinelles. Mais elles ne sont pas suffisamment nombreuses pour permettre un développement thématique propre. Cependant elles peuvent être exploitées dans le cadre du Pays d'accueil touristique Costières-Camargue-Méditerranée (voir Chapitre Stratégie). La plupart des églises comme les temples et les mairies sont du XIXe. Certaines, comme celle d'Aimargues, comportent la mention *Liberté Egalité Fraternité*.

- Les châteaux

Le Pays est pauvre en châteaux publics. Le potentiel exploitable est faible (voir chapitre diagnostic). Parmi les châteaux privés, très peu se visitent. Christin à Junas a été transformé en chambres d'hôtes de grand luxe dans un cadre de jardins magnifiques ; le château de Salinelles est un restaurant, le château d'Alzon (Vestric) est une école, les châteaux de Saint-Laurent d'Aigouze et de Crespian (manoir) sont des exploitations viticoles. Les autres sont résidentiels et privés et ne se visitent pas, sauf les châteaux de Teillan (Aimargues) et de Villevieille. Cependant ceux qui se voient de la route peuvent faire l'objet de subventions dans le cadre de l'embellissement paysager.

- Les mairies et les écoles

Le Pays possède plusieurs exemplaires de mairies de type IIIe République (par exemple Aubais, Aimargues, Vauvert, Beauvoisin, Aigues-Vives), et des écoles de la même époque qui fonctionnent encore (Aubais). Plusieurs blocs scolaires datant de 1900 existent encore comme à Vergèze, Aigues-Vives ou Beauvoisin. Plusieurs mairies ont encore la mention *Liberté Egalité Fraternité* en typographie XIXe s., parfois

inscrite également au fronton de l'église (Aimargues). Les autochtones y sont habitués mais pour les touristes bretons par exemple c'est une curiosité notoire qui mérite la photo. Ce sont des bijoux d'architecture XIXe comme à Aimargues, Beauvoisin, Vauvert, qui peuvent faire l'objet d'une demande de classement à la DRAC. Cette affirmation du caractère laïc de la jeune république au XIXe s. est particulièrement présente en Languedoc et dans le Pays.

La trilogie des édifices civils laïcs des écussons du Pays c'est la mairie IIIe République, l'horloge et l'école qui s'opposent à l'église et au temple (parfois plus important que l'église et en meilleure place comme à Beauvoisin ou à Vauvert) le tout accompagné de la cave coopérative et des arènes.

- Les temples

30 temples dont 5 « au livre », c'est-à-dire présentant sur son fronton un livre sculpté en bas-relief, reflètent une forte implantation du protestantisme dans le Pays. A noter une curiosité : le temple « baroque espagnol » de Salinelles. Les grands industriels protestants ont par le passé développé notamment l'industrie du verre et les commerces du vin et du textile dans le Pays. Les communautés sont encore aujourd'hui bien présentes et on peut dire que le Pays Vidourle-Camargue est aussi comme la Cévenne toute proche un haut-lieu du protestantisme dont la Tour de Constance à Aigues-Mortes reste un symbole.

- Les maisons bourgeoises

La bourgeoisie viticole a développé la construction de belles maisons en ville, abondamment et ostensiblement décorées, contrairement aux vieux mas viticoles dont certains nous sont parvenus « dans leur jus », comme à Codognan au centre ville, à Vestric ou à Franquevaux. Des portails décorés de grappes ou de tonneaux sont nombreux dans les centres anciens sur les boulevards qui y conduisent ou qui les entourent.

Plusieurs autres grandes maisons répertoriées comprennent des bancs de pierre de part et d'autre de la porte d'entrée principale. L'une des plus vieilles d'époque Louis XV se trouve sur la place de Mus mais on retrouve le même dispositif dans certaines maisons bourgeoises très décorées de l'avenue qui conduit au centre du Cailar. Certains villages ont encore leurs halles comme à Calvisson ou Aubais.

- Le patrimoine archéologique

Le très riche patrimoine archéologique du Pays (246 sites ou gisements référencés) qui témoigne de son passé historique génère 24 sites exploitables s'étalant de la Préhistoire au Moyen-âge et du Nord au Sud du Pays. L'une des abbayes du sel les plus prestigieuses de France se trouve sur notre territoire par ailleurs traversé par la via Domitia sur 3 communes.

- Le patrimoine ferroviaire

On ne compte pas moins de 15 gares (soit presque un village sur deux) qui fonctionnaient en 1900. Ce réseau digne d'une banlieue de grande ville est pourtant implanté en zone rurale. Sur les 15 bâtiments de gare encore existants, 11 sont désaffectés, mais les lignes ferroviaires fonctionnent encore de Beauvoisin au Grau-du-Roi en passant par Vauvert, le Cailar, Aimargues, Saint-Laurent d'Aigouze et

Aigues-Mortes. La ligne Nîmes-Montpellier traverse encore le Pays avec arrêt à Vergèze-Codognan ou Uchaud. Cette ligne s'arrêtait autrefois à Aigues-Vives et Gallargues. Quand à la ligne Gallargues-Quissac, elle desservait Aubais, Junas, et Sommières qui reliait Nîmes par Congénies et Calvisson. Ces deux dernières lignes n'existent plus. La dernière à été transformée en Voie Verte.

- Le patrimoine sculpté et funéraire

Des sculptures pouvant faire l'objet de parcours touristiques représentent par ailleurs des personnalités locales dont certaines d'envergure internationale comme le Marquis de Montcalm, Saint Louis ou nationale comme le député Emile Jamais ou encore locale comme Fanfonne Guillaume.

Si la présence de Monuments aux Morts est malheureusement commune à la France ce sont des monuments à part entière, typiques du XXème siècle. Certains de ceux du Pays sont très intéressants sur le plan de la sculpture et ont parfois été réalisés par des artistes. Par ailleurs, des tombeaux protestants, disséminés dans les villages sont encore bien visibles à Mus, Montmirat ou Codognan. Quelques cimetières anciens plein de charme renferment des tombes à thèmes (vignerons, distillateurs etc...). **Quant au cimetière Quaker de Congénies il est unique en France et bien conservé.** Notons la tombe signalée de l'un des survivants du célèbre *Radeau de la Méduse* à Aimargues. Les touristes étrangers sont demandeurs de ce type de visite, particulièrement les Américains et les Européens du Nord à la recherche de leurs racines.

- Les parcours muséographiques à thèmes

Peu d'espaces leur sont consacrés mais le peu qui existe génère de nombreuses entrées (Salins du Midi, Seaquarium et Perrier). Il faudrait donc développer cela dans le cadre des labellisations car on constate un manque avéré de parcours thématiques surtout si le Pays voulait s'inscrire dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire. Il faut cependant conserver la spécificité muséographique locale qui tourne autour de l'industrie (en développant la Verrerie par exemple qui existe industriellement et se rapporte au patrimoine local à Sommières et au protestantisme) ou autour du patrimoine naturel (faune, flore,) ou encore autour de la Bouvine avec la création d'un espace muséographique ou d'un salon régulier.

2 - Analyse du patrimoine agro-alimentaire et industriel

Le Pays dispose d'un beau potentiel sur ce type de patrimoine par la qualité des produits de terroirs qu'il comprend.

- Le vin et les caves coopératives

Trois AOC viticoles (Coteaux-du-Languedoc, Costières de Nîmes et Vins des Sables), sur 22 communes et 12 communes productrices en Vin de Pays font du Pays l'un des terroirs français les plus fournis et les plus anciens. Rappelons que le Languedoc détient le plus grand et le plus vieux vignoble de France. Outre les villas viticoles gallo-romaines dont on ne compte plus les exemplaires, l'antique « Cité de Nîmes » qui étendait son territoire de Lattes à Beaucaire cultivait déjà la vigne dès avant son

existence administrative, au IV^e s. av. J. C. **ce qui fait de notre terroir le plus vieux terroir viticole de France** avec la région de Marseille d'où les techniques de la viticulture et de la vinification sont parvenues en provenance d'orient au VI^e s. av. J.C. (Source laboratoire d'archéologie de Lattes Gallia 2003. Histoire de la viticulture antique en Languedoc).

Vingt six caves dont 8 désaffectées sont le complément de cette activité. Marqueur paysager urbain par excellence, certaines caves sont aussi de belles créations architecturales, comme à Saint-Laurent d'Aigouze. Les PAH intègrent désormais ce patrimoine industriel (Voir photo du document promotionnel de la Vallée de la Têt dans les P.O. annexe IV qui a consacré ses journées du patrimoine sur ce thème). Il est important pour le Pays de préserver ce patrimoine lié à une activité économique locale et d'étudier les possibilités de reconversion des bâtiments quand c'est possible.

- L'AOC Taureau de Camargue

Sept communes sont concernées. C'est la seule viande AOC bovine en France fondée sur la race. Le lien avec le patrimoine taurin est évident. La construction de l'image du Pays sur l'identité taurine est renforcée par cette AOC.

- Les autres AOC, IGP

Pélarдон : 5 communes ;

Huile d'olive : 28 communes ;

IGP Riz de Camargue : 5 communes.

L'IGP asperge a été récemment perdue suite à une maladie mais les producteurs restent nombreux et l'on en trouve sur tous les marchés de début mars à fin avril. Produit identitaire régional dont l'impact paysager est important, il méritait cependant d'être présent dans cet inventaire.

L'ensemble de ces produits s'inscrit dans une tradition culinaire ancestrale simple mais diététique, apparentée au « régime crétois » (légumes méditerranéens, poissons, crustacés, escargots, huile d'olive).

- Le patrimoine industriel

Soixante neuf sites sont inventoriés dont de nombreuses anciennes **distilleries** aujourd'hui simples bâtiments. Ce patrimoine a généré la richesse du Pays et a façonné son histoire. Deux entreprises perdurent.

Depuis 3 millénaires la **récolte du sel**, et depuis 2 millénaires : la **verrerie**. Ces activités déjà présentes dans les sites archéologiques recensés, perdurent encore et offrent du travail aux habitants. Les **camelles** (dunes de sel) et les **tables salantes** ont un impact paysager d'intérêt touristique évident. Quant au verre, il offre des potentiels didactiques et muséographiques par le biais des collections locales et le caractère très riche de son histoire dans le Pays, permet des perspectives internationales. (Voir chapitre Diagnostic, thématiques exploitables).

L'industrie du fer, connue par les fouilles archéologiques et les vestiges retrouvés, est encore représentée par la forge de Franquevaux et des artisans fondeurs installés sur le Pays.

La **Source des Bouillens**, exploitée depuis 200 ans est mondialement connue sous le nom de Source Perrier. Sa visite draine énormément de monde (voir annexe I Tableau des fréquentations touristiques), mais les retombées extérieures sont faibles.

Le passé industriel **textile** eut son heure de gloire au XVIII^e siècle. La fabrique « d'indiennes » était fréquente dans le Pays. D'anciens locaux d'une des fabriques se trouvent à Gallargues, c'est l'un des fleurons de la Camargue qui perdure encore avec les « Indiennes de Nîmes ». C'est peut-être l'occasion de le promouvoir dans le cadre du PAH puisque nous avons un déficit en patrimoine industriel exploité car il présente des croisements divers avec d'autres patrimoines du Pays notamment la bouvine.

Quant au boutis, il connaît une renaissance grâce à l'activité de la Maison du Boutis de Calvisson qui souhaite développer une activité économique sous la forme d'une micro-entreprise.

- Le Patrimoine maritime

Vingt éléments ont pour l'instant été inventoriés par la DRAC et communiqués au Pays. Apparenté au petit patrimoine pour certains éléments comme les **martelières** ou les **phares** qui présentent un impact paysager majeur et une référence identitaire au Pays, il confine également au patrimoine industriel avec les **ports** et les **ponts**, la **prud'homme**, le « **tinchadou** » et fait aussi appel au paysage avec les **cabanès** (en grand danger), les **filets de pêche** et les **carrelets**. Si sa préservation est indispensable au tourisme, notamment par la préservation d'espaces authentiques type « cabanes de pêcheurs » sa mise en valeur peut permettre des développements touristiques nouveaux notamment avec l'exploitation du patrimoine flottant. Un inventaire des anciennes barques encore visibles dans les ports du Grau-du-Roi a été réalisé dans le cadre de la cellule du patrimoine ethnologique de la DRAC dont le Pays a copie. (Voir chapitre Diagnostic Patrimoines exploitables).

3 - Analyse du patrimoine humain

Vingt et un blasons communaux, 15 blasons familiaux représentent un début d'armorial du Pays qui reste à compléter en ce qui concerne les familles surtout.

Soixante et quinze personnalités ont pour l'instant été pointées mais l'inventaire n'est pas clos. Parmi celles-ci de très grands personnages qui ont façonné l'histoire de France pourraient servir de vecteur de communication notamment pour la période médiévale avec **Saint Louis**, **Philippe le Bel** et son chancelier **Guillaume de Nogaret** dont les châteaux dans le Pays furent habités par la descendance jusqu'au XX^e s. parfois. Guillaume de Nogaret immortalisé par « les Rois maudits » fut responsable de l'extermination des Templiers et du transfert de la Papauté en Avignon. Il y a de quoi fournir des scénarii pour la télé ou le théâtre. L'activité du sel est par ailleurs directement liée aux rois Saint Louis et Philippe-le-Bel.

Tout à fait exploitables sur le plan didactique, on notera le **médecin de François Ier**, Sgr de Montpezat dont le château subsiste ou le **Président Doumergue** dont la maison natale subsiste aussi à Aigues-Vives. Enfin de nombreux artistes, félibres, écrivains natifs sont également en cours de recensement.

4 - Analyse du petit patrimoine (patrimoine vernaculaire)

Six cent soixante et onze éléments sont référencés. S'ils sont visibles de la route, et c'est souvent le cas, ils peuvent faire partie d'un plan financier de sauvegarde au titre de la protection du patrimoine. Ils constituent le « fond du décor » du Pays. Les correspondants patrimoines désignés par les communes, élus ou historiens locaux, ont effectué un travail de fourmi remarquable qui a considérablement aidé la mission patrimoine du Pays, dans la qualité et la rapidité du recensement. (Voir liste des correspondants annexe VI).

Les éléments les plus importants repérés sont :

- Les **puits, fontaines, pouzarenques** : pour la plupart en mauvais état.
 - Les **capitelles** dans la zone Nord du Pays : 20% d'entre-elles sont en bon état.
 - Les **lavoirs** : On les trouve du Nord au Sud du Pays. L'un des plus beaux se trouve à Salinelles mais le record de lavoirs conservés revient à Calvisson.
 - Les **moulins à vent** (une quinzaine recensée pour le moment) sont tous en mauvais état mais certains sont en cours de restauration.
 - Douze **moulins à eau** le long du Vidourle et du Vistre, dont certains d'origine médiévale, peuvent faire l'objet d'une valorisation. Celui d'Aubais, communal, date du XIIIème siècle et se visite. Comme les puits et fontaines, ils peuvent s'intégrer dans une valorisation plus globale concernant l'eau ou l'activité agro-alimentaire ancestrale.
 - On relève 3 **glacières**. Il y en aura sûrement d'autres. Comme tous les éléments du petit patrimoine qui touchent au domaine de l'eau, elles peuvent être intégrées dans des parcours touristiques ou didactiques.
 - Dans un autre registre, une centaine de **croix** de différents types parsèment le Pays. Certaines sont très anciennes. La moitié d'entre-elles demandent des restaurations.
 - Pour l'instant peu de **pigeonniers** isolés ou de tours sont notés. Les pigeonniers sont généralement intégrés au mas.
 - Trente sept **mas, bergeries** et **masets** ont été pointés qui nécessitent pratiquement tous des restaurations. Contrairement au reste du petit patrimoine réparable à faible coût, celui-là nécessite de plus gros moyens. Il faut donc intervenir surtout en choisissant les éléments stratégiquement placés, effectuer un tri en fonction des thématiques choisies et des localités favorables aux labellisations.
- Enfin il ne faut pas négliger l'aide ponctuelle des communes, des particuliers ou des bénévoles d'associations qui peuvent parfois aider à la restauration d'éléments.
- Impliquer la population ne peut que concourir à la préservation du patrimoine.**

5 - Analyse du patrimoine taurin

Sur 34 communes du Pays, 32 pratiquent les jeux taurins et 26 présentent des éléments visibles permanents. Un inventaire spécifique a été dressé pour ce patrimoine, typique du Pays. Les éléments visibles exploitables touristiquement sont suffisamment importants pour mériter une signalétique particulière. Cafés, arènes, pâtures, empègues signalent une tradition et une pratique bien vivante profondément enracinée dans l'histoire du Pays comme le prouvent les archives locales qui remontent sur ce sujet au XVe. (Voir publication des archives

départementales du Gard : l'élevage du taureau Camargue et les courses de taureaux du XVe au XIXe siècle dans le Gard, 1980, classeur Inventaire Taurin Pays).

Les jeux taurins semblent avoir été inventés par les garçons de ferme dans les pâtures situées entre Aigues-Mortes et Aimargues, plus particulièrement dans les prés du Cailar. Si la zone d'élevage reste la spécialité de la Camargue (le siège de l'AOC se trouve en Arles), le triangle du jeu taurin se développe du XVe au XVIIIe siècle entre Aigues-Mortes, Nîmes et Arles ; de nombreuses anecdotes sur les manifestations organisées au Pays, retrouvées aux archives permettraient une exploitation muséographique, ainsi que les cartes d'époque.

Pour mémoire le jeu taurin n'apparaît outre-Vidourle qu'au début du XIXe siècle. Idem pour le Vaucluse.

La DRAC soutient totalement la mise en valeur de ce patrimoine dans le cadre d'un PAH. M. Jacquelin, conservateur au patrimoine ethnologique, a initié une procédure de classement de certains éléments en Petite Camargue : **arènes, toril, plans et théâtres**. Sur 8 éléments classés, 5 concernent le Pays **qui possède le seul toril classé d'Europe**. Les trois autres (plan et arènes) se trouvent à Lansargues, à Marsillargues communes mitoyennes du Pays dans l'Hérault et à Aramon (Gard).

Pour le Pays les éléments (IMH) sont les suivants :

- 2 (arènes et toril) Saint-Laurent d'Aigouze,
- 1 (arènes) le Cailar,
- 1 (plan et théâtres) Aubais,
- 1 (plan et théâtres) Aigues-Mortes.

Par ailleurs 16 communes sont pourvues d'arènes et de torils fixes. Quinze communes présentent des « **empègues** » principalement sur les CC Petite Camargue et Rhône-Vistre-Vidourle. 21 communes ont des pâtures à taureaux, 11 manades ont signé le « **plan qualité manade** » et sont référencées à ce titre, mais il en existe d'autres qui ne figurent pas sur l'inventaire. Enfin 10 **cafés** décorés à thématique taurine et sièges de **clubs taurins** sont pour l'instant référencés, ainsi que 21 clubs taurins. Toutefois cet inventaire n'est pas clos. Il faudra le compléter au niveau des clubs.

La **statuaire taurine**, les **peintures**, les maisons décorées, la signalisation DDE spécifique et la tombe de « Lou Sanglié » au rond point d'entrée du Cailar, viennent compléter empègues et barrières dans les villages. Le touriste a de quoi se poser de nombreuses questions sur ce patrimoine local qu'il convient de bien marquer et baliser sur le plan signalétique et patrimonial pour le distinguer de la corrida.

Son impact didactique est également important et les enseignants du Pays, à divers niveaux, n'ont pas manqué de l'utiliser comme support pédagogique à l'expression artistique. De beaux projets pédagogiques soutenus et renouvelés par le rectorat sont venus compléter la décoration des murs des arènes. Le projet le plus ancien et le plus abouti se trouvait exposé encore récemment sur les murs des arènes de Saint-Laurent d'Aigouze par ailleurs classées, mais on peut voir d'autres projets sur les arènes d'Aimargues ou de Gallician. Le pont avec l'art contemporain est évident et exploité par le Cercle d'art Contemporain du Cailar.

L'impact paysager, économique, touristique et agro-alimentaire de ce patrimoine en fait le « fil Rouge » de la stratégie de développement identitaire et culturelle du Pays. Il permet également une accroche transversale avec d'autres patrimoines locaux.

6 - Disparités de l'inventaire et lissage

Les disparités de présentation et de niveau de renseignements des premières fiches papiers provenaient essentiellement des origines diverses des fiches intégrées. Un lissage des fiches et de leurs renseignements a été nécessaire sous forme informatique. **Ce lissage constitue un fichier-source uniformément présenté, avec mise à niveau égal des renseignements, pour l'établissement d'une base de données numérique qui resterait à réaliser dès 2009 dans le cadre de la pérennisation éventuelle d'une mission patrimoine au sein du Pays,** cette base de données devant être réalisée en concertation avec l'Inventaire régional et le service cartographique du Pays. Un pont est possible entre le serveur géomatique mis en place et le logiciel d'informatisation *File Maker Pro* sur lequel sera créée la base de données de l'inventaire.

Ce type de base de données a été réalisé au Pays de L'Uzège uniquement sur le petit patrimoine et mise récemment en ligne (1600 fiches sur 51 communes). Elle doit aussi servir à l'établissement des programmations et des dossiers de sauvegarde et de mise en valeur demandées par les labels.

II - Diagnostic

A - Thématiques exploitables d'après l'inventaire :

Nous avons porté cette réflexion en concertation avec les pôles touristiques (Mmes Couderc (Pays de Sommières) et Brémond (Costières-Camargue), avec le service culturel du conseil général (Mme C. Py), avec les techniciens tourisme et culture des communautés de communes (Mme Murielle Cuvilliez pour le CC Pays de Sommières, Mme Carole Colenson et Mme Pascale Ramy pour la CC Petite-Camargue, M. Pierre Loup pour la CC Rhône-Vistre-Vidourle, la CC Terre de Camargue n'a pas la compétence tourisme et nous nous sommes concerté directement avec les 2 O.T et la Maison du tourisme de Saint Laurent d'Aigouze. Nous avons également consulté les correspondants patrimoines par commune (Voir liste annexe VI).

Dans une optique de labellisation, il est important non seulement de valoriser le patrimoine par un développement stratégique, mais encore de cerner la spécificité, la personnalité d'un Pays. Il nous a donc semblé important de dégager des thématiques transversales, faisant appel à tous le territoire et permettant une accroche entre les activités passées et celles d'aujourd'hui. Toutes les accroches déclinées par thématique ne seront pas exploitables dans l'immédiat, c'est un premier jet qui permettra d'affiner une stratégie sur plusieurs années. Ces thématiques ont par ailleurs le mérite d'englober tous les patrimoines repérés dans l'inventaire en les redistribuant d'une façon cohérente.

Les quatre premières sont communes aux 130 Villes et Pays d'Art de France et fortement conseillées pour une labellisation en Pays d'art et d'Histoire. ; les 3 dernières sont spécifiques au Pays. Elles ne sont pas hiérarchisées.

1 - Thématique archéologique (Toutes périodes)

Présente de la préhistoire à la protohistoire, de l'Antiquité au Moyen-âge, cette thématique est largement exploitable d'autant que la Région Languedoc-Roussillon vient d'acquérir 6 sites en région dont l'un situé dans le Pays, l'oppidum de Nages, qu'elle compte valoriser en partenariat avec les sites alentours. Des passerelles touristiques et pédagogiques sont possibles avec les autres thématiques (techniques de construction traditionnelles et écologiques dans les centres anciens et en campagne, patrimoine industriel, patrimoine agro-alimentaire etc...)

2 -Thématique centres historiques (écussons) et leur mise en valeur

Indispensable pour une labellisation, cette mise en valeur est la première opération à réaliser. Elle s'étalera sur plusieurs années et demandera des financements extérieurs en sus de ceux pouvant être mis en place par le territoire.

Des croisements multiples sont possibles avec les autres thématiques : le patrimoine humain et ses grands personnages qui ont parfois un nom de rue ou une statue voire une résidence comme Guillaume de Nogaret immortalisé par «Les Rois Maudits » qui possédait ses châteaux dans le Pays, (l'un d'entre eux étant l'actuelle mairie d'Aujargues).

Les techniques de construction faisant appel à la pierre de taille, spécialité du Nord du Pays qui possède encore de nombreuses carrières et des tailleurs en activités, s'étalent sur les façades ou se découvrent sous les vieux crépis.

Se prêtant particulièrement aux parcours pédestres les écussons, peuvent également accueillir dans des bâtiments de caractère des services ouverts au public, administratifs ou touristiques, des espaces scénographiques reprenant les autres thématiques pour une mise en relation.

3 - Thématique industrielle

Elle porte essentiellement sur le Sel, la verrerie, l'eau de Perrier, les Carrières et tailleurs de pierre, l'industrie textile et la pêche. L'ensemble de ces industries fonctionnent encore. Certaines ont 2000 ans d'histoire comme le sel, 1500 ans comme la verrerie. Le siège de la Haute-Cour des Verriers du Languedoc se trouvait à Sommières et administrait l'équivalent de 10 départements aux XVIIe et XVIIIe siècles. Une mise en mémoire de ces activités est tout à fait possible dans des espaces muséographiques. Les documents sont abondants aux archives. Mais le lien avec le territoire extérieur et son exploitation touristique est également possible. Les chemins du sel antiques et médiévaux, les sites archéologiques industriels (comme l'abbaye du sel ou les fourneaux à fer d'époque protohistorique du Bois de Lens), le patrimoine de réseau ferroviaire et les canaux s'y prêtent particulièrement.

4 - Thématique produits de terroirs et leur valorisation

Après l'eau de Perrier et les Salins du Midi, universellement connues, cette thématique englobe la valorisation de toutes les AOC et IGP donc le vin et la viande de taureau mais aussi les produits de la pêche et les coquillages ainsi que d'autres produits ancestraux comme les escargots largement déclinés dans les recettes. Une centaine de **recettes anciennes locales** figurent en complément documentaire de l'inventaire. Elles témoignent d'une cuisine simple et saine apparentée au « régime crétois » prôné par la médecine (polyphénols des vins, légumes, huile d'olive, poissons et escargots). Le Pays a construit une grande partie de son alimentation de base autour de ces produits depuis 2000 ans comme le prouvent études scientifiques et archives. Il serait intéressant de les revaloriser dans le cadre de recettes modernes qui pourraient s'inscrire dans la continuité de cette tradition tout en développant le potentiel de raffinement et le côté diététique.

Les cultures sont également des structurants paysagers (olivettes, vignobles, champs d'asperges, vergers) tout comme les pâtures et les prés à taureaux.

Les financements mobilisables par le dispositif européen Leader porté par le Pays, devraient pouvoir aider significativement au développement de cette thématique qui est la thématique patrimoniale la plus porteuse économiquement.

5 - Thématique Taurine.

Présente sur l'ensemble du territoire, elle présente une double facette ; d'abord celle de l'économie agricole avec le développement autour de l'AOC. Le Pays, lauréat du dispositif européen Leader sur le thème de la valorisation du patrimoine naturel et culturel lié à la singularité de la terre taurine, va pouvoir accompagner les efforts de

diversification des éleveurs pour maintenir l'activité agricole liée à l'élevage du taureau de Camargue.

Par ailleurs sur le plan patrimonial, de nombreux éléments subsistent d'une activité de plusieurs siècles autour des jeux taurins, aujourd'hui réglementés par la Fédération Française de Course Camarguaise et qui continue à animer le Pays et le paysage hivernés comme été, rassemblant toutes les générations.

Le patrimoine taurin réussit le tour de force d'assurer sa propre conservation, tant sur le plan de son patrimoine bâti que de son animation grâce à son dynamisme intergénérationnel et aux jeunesse locales qui l'entretiennent par une animation constante dans les clubs. Ce patrimoine taurin festif, vieux de 5 siècles, est toujours aujourd'hui l'animation principale et populaire du Pays. Il génère des éléments spécifiques (prés à taureaux, empègues, signalétique DDE, barrières) qui interpellent le touriste et deviennent aussi des repères structurants du paysage.

Cette thématique mérite donc sa place de « vedette » dans le projet de labellisation du Pays en PAH.

6 - Thématique Eau

Présente du Nord au Sud du territoire, on peut la décliner sous toutes ses formes : rivières, étangs, canaux, mer. Bien sûr le patrimoine s'y rapportant est important notamment dans le petit patrimoine et le patrimoine maritime. (Ponts, moulins, cabanes de pêcheurs, martelières, ports, bateaux, puits, lavoirs, pouzaranques, glacières, citernes, etc).

Elle permet de faire le lien avec le patrimoine naturel qui l'entoure et de le valoriser. Elle permet également la mise en valeur des embarcations anciennes. Grâce à l'archéologie on connaît des bateaux antiques échoués sur les plages du Pays qui transportaient divers produits. Les archives ont également livré des plans et représentations de barques, péniches, gabares qui circulaient sur les canaux au XVIIe et XVIIIe siècle, transportant le sel et le vin.

L'habitat vernaculaire, en garrigues comme en milieu humide, présente des techniques liées à l'eau dans sa construction ou dans la conservation ou la récupération de celle-ci. C'est donc une thématique importante pour la valorisation du petit patrimoine et du patrimoine naturel.

7 - Thématique protestante

Si le patrimoine bâti catholique est généralement valorisé dans le patrimoine monumental, il n'en va pas de même pour le patrimoine protestant généralement négligé parce que trop peu représenté, trop fruste ou trop récent. Pourtant ce tourisme se développe bien aujourd'hui dans les rares régions ayant la chance d'avoir un patrimoine conservé suffisant, comme la Charente-Maritime ou la Drôme. Beaucoup de touristes protestants d'Europe du Nord viennent régulièrement dans le Gard à la recherche de leurs racines (sources : archives Départementales du Gard). Les Cévennes ont particulièrement valorisé ce patrimoine, mais la fréquence du bâti protestant est bien aussi dense dans le Pays jusqu'en petite Camargue (30 temples sur le Pays). Certaines villes comme Vauvert ont deux temples. Il existe encore de nombreux tombeaux privés hors cimetière que l'on peut voir en se promenant dans

les villages, le temple et le cimetière Quaker de Congénies unique en France, le temple « baroque » de Salinelles, les beaux temples ronds de Vauvert et Beauvoisin qui mériteraient un classement, sont autant de bijoux du patrimoine du Gard Sud qu'il convient de préserver. Un parcours peut être monté sur les temples « au livre ». La DRAC en visite de travail au Pays, a donc particulièrement insisté sur l'intérêt à valoriser cette thématique, au titre d'un patrimoine identitaire du territoire, pourvoyeur de tourisme de qualité et d'arrière-saison, ce qui permettrait de réhabiliter les édifices en péril et d'en inscrire certains au titre des Monuments Historiques. Ce patrimoine, rare en France et très original par sa diversité d'expression dans notre secteur, constitue pour le Pays avec le patrimoine taurin, l'un des atouts importants de la valorisation touristique.

Par ailleurs des liens avec la thématique industrielle sont importants. Les industriels du textile, les mariniers du canal, les gentilshommes-verriers étaient presque tous protestants. Le dynamisme économique locale, le négoce international du vin au XIXe siècle, le soutien à la jeune république qui garantissait la liberté de culte sont autant de facteurs de développement économiques auxquels cette communauté gardoise a participé durant plusieurs siècles.

B - Etat du patrimoine

1 - Patrimoine monumental et écussons

Si le patrimoine valorisable est important et varié, il est globalement en mauvais état pour ce qui concerne l'habitat civil privé ou public. Le patrimoine monumental est en relatif bon état mais souvent mal mis en valeur, affublé de vieux crépis qui masquent souvent de belles pierres appareillées. C'est particulièrement le cas des églises et des châteaux publics.

Les châteaux de St Clément et de Beauvoisin sont devenus des logements sociaux. Seul celui de Beauvoisin pourrait être pour partie récupéré dans un cadre patrimonial grâce à un environnement préservé et à son site perché. Celui d'Aubais est en très mauvais état. Sa façade dominante à l'Ouest est pour partie en ruine, sa toiture est partiellement à refaire. Il fut jadis l'un des châteaux les plus beaux du Languedoc, inutilisable aujourd'hui car morcelé en diverses propriétés ce qui rend sa réhabilitation difficile. Seule la partie médiévale a été partiellement réhabilitée par la commune qui l'a acquise, animée sporadiquement par une manifestation culturelle : les quatre Saisons de L'Art.

Les châteaux privés sont mieux entretenus. Certains sont ouverts au public (voir chapitre I, analyse du patrimoine bâti monumental). Mais si Teillan (Aimargues) restreint au maximum ses visites, c'est tout le contraire à Villevieille qui est demandeur de développement touristique en partenariat.

Les églises sont en bon état général, certaines ont fait l'objet d'une belle opération paysagère comme à Salinelles. Quelques temples sont à réparer.

Les écussons possèdent de belles façades du XVIe au XVIIIe siècle qu'il faudrait là aussi décroûter. C'est en priorité dans les écussons et dans le petit patrimoine qu'il

faudrait investir, car c'est ce qui est le plus visible. C'est l'architecture du quotidien. De plus les écussons sont le reflet du caractère industriel et laïc du Pays, dont la bourgeoisie rurale locale a construit les façades au fil des siècles, faisant des mairies de véritables monuments, mettant temples et églises sur un même pied d'égalité, confrontant clochers et horloges.

2 - Petit patrimoine

Les puits, les glaciers, les lavoirs montrent toute l'opulence rurale passée. Les industries agro-alimentaires ont façonné les terroirs, vignes, céréales, olivettes, tables salantes, plantes teinturières et ont générés cabanes, moulins, restanques, masets, capitelles.

C'est le patrimoine le plus abimé. Il est également en grand danger de disparition, car non protégé. Les règlements des PLU ne vont pas dans le sens de cette protection et une disposition de sauvegarde existant dans les ZA qui permet la protection et la viabilisation partielle de celui-ci n'est jamais appliquée par les communes qui méconnaissent cette Loi d'aménagement. Il faut bien souvent l'intervention de techniciens pour la faire appliquer comme nous avons eu l'occasion de le faire avec la DRAC sur la commune d'Aubais. (Voir classeur PDS Aubais, dossier tuilerie). Il est nécessaire de faire de la pédagogie sur ces éléments du petit patrimoine afin de sensibiliser les décideurs à leur préservation.

Les masets inoccupés faute de viabilisation et les cabanons de vignes sont victimes de dépôts sauvages de pneus, d'autres sont tagués régulièrement. Nous n'avons pu quantifier précisément faute de temps cet état mais il sera toujours temps de le faire dans le cadre d'un programme de réhabilitation. La restauration et la préservation du petit patrimoine ne sont pas forcément chères, par contre elles requièrent une énergie considérable par la multiplicité des interventions administratives à mettre en place pour initier le mouvement. (Dresser des inventaires, chiffrer, traiter avec les propriétaires, monter les dossiers). C'est la raison pour laquelle il est négligé par les institutions chargées des mesures de sauvegarde qui préfèrent se concentrer sur des opérations plus prestigieuses.

Le milieu humide a perdu presque toutes ses cabanes, malgré l'incitation à la conservation de la DRAC dont la juridiction de protection du patrimoine est en contradiction avec celle de la Loi littoral sur le démontage de l'habitat précaire. Le petit patrimoine maritime, les instruments de pêcheur, les embarcations, les carrelets sont en voie de disparition remplacés par la construction balnéaire et touristique. Il serait intéressant de préserver des zones les mettant en valeur sur le secteur intérieur de la zone humide. Certaines martelières dans l'arrière pays ne sont plus en état de fonctionner comme la martelière des Barbuts à Saint-Laurent d'Aigouze mais présentent une attractivité touristique certaine. L'ensemble de la réhabilitation du petit patrimoine est donc à mener de front avec la restauration des écussons.

C - Incohérences et dysfonctionnements actuels

1- Une pression immobilière mal contrôlée

Le Pays-Vidourle Camargue se trouve dans une zone d'expansion immobilière liée à sa position géographique mais aussi dans une zone européenne de passage avec le flux autoroutier international qui le traverse. Ceci génère une frénésie de construction en zone rurale à cause de la pression démographique provoquée par ce phénomène.

C'est le cas dans d'autres secteurs de France, qui ont mieux maîtrisé leur développement touristique et résidentiel par la conduite d'une réflexion en amont, visant à répartir et surtout à contrôler l'aspect des constructions nouvelles par la prise de mesures juridiques au niveau des Pays ou des communes, visant à canaliser les réalisations dans un souci d'harmonie paysagère. C'est le cas en Bretagne ou en Vendée.

La poussée démographique a entraîné des proliférations anarchiques de constructions, d'aspect les plus divers, du lotissement faussement néo-provençal au chalet en bois écolo, mitant le paysage, arborant des couleurs qui n'ont rien à voir avec le paysage local et qui ne s'harmonisent même pas entre-elles. Les centres anciens sont noyés au milieu de nouveaux quartiers emmurés de parpaings qui enlaidissent les entrées de ville.

La façon aléatoire d'implanter les équipements de réseau, les enseignes et mobiliers urbains laissés souvent à la discrétion de chacun perturbent l'environnement des monuments. Il n'est pas rare de voir, même dans les communes parmi les plus vigilantes, des exemples comme cette belle halle en pierre, située dans l'écusson à 30 mètres d'un monument classé, affublée côté est d'une borne incendie rouge, au Nord d'un stationnement handicapé bleu, à l'Ouest d'une enseigne jaune et rouge de commerce et de poubelles vertes. On pourrait citer bien d'autres cas.

Il est donc urgent de sensibiliser à la fois les élus -déjà fortement sensibilisés pour la majorité- mais surtout les habitants à la préservation et à la mise en valeur de leur patrimoine.

Il n'est pas très difficile de créer et d'imposer une palette de coloris pour les façades. Les communautés de communes peuvent aussi demander l'aide d'architectes conseils des ABF quand elles n'ont pas de techniciens spécifiques. Rien de tout cela n'est pour l'instant opérationnel dans le Pays sauf dans les secteurs sauvegardés. C'est donc bien une piste à étudier.

De nombreux points positifs sont à mettre en valeur. Le Pays dispose de matériaux vernaculaires alternatifs et compétitifs sur divers plans qui pourraient être exploités après la mise en place d'une réflexion de fond sur le devenir de l'habitat. L'habitat vernaculaire typé redécliné de façon moderne pourrait se développer dans le logement social. Par ailleurs des communes ont commencé à enterrer les réseaux électriques, plus d'une dizaine d'entre-elles déjà, dont Sommières, Aubais, Gallargues, Aigues-Vives, Aimargues, Villevieille, Boissières. Cette dernière a fait preuve d'une réflexion « pilote » en matière d'implantation nouvelle (lotissements regroupés derrière la colline, masqués et ne se voyant pas de la plaine pour préserver

l'écrin visuel du village médiéval autour de son château. Elle reste une exception dans la Vaunage pour le moment, mais l'exemple peut faire boule de neige.

2 - Un manque général d'attention et de connaissance

Tant que les nouveaux arrivants étaient minoritaires et que le tourisme balnéaire ne venait pas découvrir l'arrière-pays, le problème de la mise en valeur du patrimoine ne se posait pas avec la même acuité. Mais les demandes touristiques ont évolué, les nouveaux habitants qui continuent d'arriver (20% d'augmentation de population entre 1999 et 2008, voir annexe I tableau de population) créent une pression locale, de nombreuses associations se sont constituées et la préservation du patrimoine est un élément de qualité de vie. **Il est donc devenu un enjeu politique au sens de stratégie de développement local.**

Il reste à convaincre de l'intérêt économique de la valorisation du patrimoine. De nombreux territoires en ont pris conscience en mettant par exemple en place des plans de préservation, des palettes de références et divers autres outils coercitifs ou incitatifs. Mais préservation et mise en valeur restent onéreuses et il est impératif de trouver des sources de financements véritablement incitatives.

Le Pays dispose d'un potentiel de valorisation et les 130 Pays d'Art existants en France sont des locomotives économiques (voir le site du Pays d'Auge www.pays-auge.fr). C'est donc à l'échelle des Pays ou des départements qu'il faut mettre en place les stratégies de développement tout en informant les élus locaux et les populations des avantages d'une telle stratégie. Cela permet par ailleurs de satisfaire les demandes des nombreuses associations de sauvegarde qui sont de plus en plus présentes dans le débat local et qui doivent d'ailleurs être partenaire de la stratégie mise en place.

Nous proposons de conduire la valorisation patrimoniale du Pays sur trois axes :

- D'abord trouver un **apport financier substantiel extérieur** au territoire qui permettra d'aider à la mise en valeur aussi bien du patrimoine public que du patrimoine privé compte tenu de l'ampleur des travaux de réhabilitation à effectuer.
- **Faire de la mise en valeur du patrimoine un des axes du développement économique global du Pays.** Lancer une grande action de **sensibilisation** au patrimoine et à son économie, expliquer avantages et contraintes aux communes et aux populations en utilisant les exemples qui ont réussi sur place ou dans d'autres territoires.
- Enfin utiliser les réseaux locaux associatifs, les ressources professionnelles locales pour animer le patrimoine et de façon interactive pour augmenter le phénomène de prise de conscience.

D - Etudes des labellisations possibles

1 - Le label "Fondation du patrimoine"

Ce label est proposé par le Ministère des Finances. La Fondation intervient sur les villages de 2000 ha (base INSEE 99) au plus mais avec dérogation à 4000 habitants si le village a conservé un caractère rural, ce qui lui permet d'intervenir sur 26 communes du Pays. (Voir tableau de population Annexe I).

Il s'adresse aux particuliers imposables ou pas, aux associations et aux collectivités publiques sous trois formes :

1- Le label fiscal : la défiscalisation directe de 50% à 100% des travaux sur le bien labellisé pour les propriétaires imposables.

2 - Le label qualité : subvention de 20% du montant labellisable pouvant se cumuler à d'autres financements, notamment le mécénat institutionnel d'entreprise. Il concerne les particuliers non imposables, les collectivités et associations. (Voir exemple en annexe III, commune de Villefranche de Conflent : 20% FP+40% mécénat institutionnel).

3 - La souscription publique alliée au mécénat d'entreprise ou de particulier (déduction fiscale) pour les collectivités et associations.

Il concerne tous types de patrimoines ruraux dans leurs aspects extérieurs (toitures, façades), publics ou privés, sauf monuments historiques inscrits ou classés qui sont finançables par la DRAC et ses partenaires.

Ces financements sont cumulables avec ceux apportés dans le cadre du plan patrimoine du Conseil général (Financements détaillés en chapitre III Stratégie p. 26) ou avec des financements de mécénats complémentaires apportés automatiquement par la Fondation du Patrimoine.

(Voir annexe II, Détail des financements proposés dans le document récapitulatif sur le label, le bulletin officiel des Impôts n°21 du 1er février 2005, documents de présentation de la Fondation et l'exemple de financement avec mécénat sur Villefranche-de-Conflent).

Fonctionnement : Mise en place d'une convention PAYS/Fondation

Ce label fonctionne par délégation régionale. Il est un relais important préparatoire au label PAH dont la charte de qualité exige des actions de réhabilitations en cours. C'est un bon démarrage pour lancer une sensibilisation et une valorisation du patrimoine, car il finance la réhabilitation de base alors que le label PAH plus exigeant finance la communication et l'animation.

Le Pays a donc rencontré la chargée de mission de la délégation à Montpellier en vue de la préparation d'une convention.

Dans cette convention le Pays s'engage à relayer la Fondation en communication sur le terrain, à susciter le portage de projets, à faire toute publicité aux opérations que la Fondation financera sur son territoire. Le Pays devient l'interface entre la Fondation, la commission de validation et le terrain. Il est chargé de l'information, de la diffusion sur les potentiels d'action de la Fondation auprès des communes, associations et particuliers.

La Fondation s'engage en retour à financer des dossiers de réhabilitations sur le territoire du Pays. Elle met ses délégués départementaux et son secrétariat régional à

la disposition des porteurs de projets et propose une aide au montage des dossiers. Elle propose un comité de pré-validation si le nombre de dossiers proposé par le Pays est suffisamment important avec une pré-programmation à 3 ans. (Voir en annexe II l'exemple de la convention Pays/Fondation passée avec le Pays Haut Languedoc et vignobles dans l'Hérault).

2 - Le label "Pays d'Art et d'histoire" (PAH)

Le Label Ville d'Art n'est plus proposé par la DRAC depuis 2007. (Voir annexe III, document récapitulatif sur le label et documents de présentation). Voir aussi le site internet du Ministère de la Culture Ville et pays d'Art et d'Histoire. www.vpah.culture.fr et le site du Pays D'auge www.pays-auge.fr cité à titre d'exemple de PAH utilisant le plan Leader.

Conditions financières :

Le Label PAH n'apporte pas directement de subventions supplémentaires pour les monuments à celles déjà prévues au titre des différentes lois promulguées au XXe s. (Voir annexe I, Rappel des Lois) soit une subvention DRAC classique de 50% pour les patrimoines classés, 25% sur les patrimoines inscrits et secteurs sauvegardés. (Voir chapitre III stratégie - 2 Financements complémentaires existants ne nécessitant pas l'obtention d'un label).

Il apporte par contre des financements complémentaires au territoire sur la signalétique, la communication par la subvention de livres, brochures, cdrom, la formation professionnelle des guides, ou de tout intervenant touristique ou prestataire de services que le Pays voudra bien proposer, une aide au paiement des salaires, au montage du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, à l'animation du patrimoine par le subventionnement d'expositions, de conférences ou autres manifestations. Il aide également à la collaboration avec les secteurs éducatifs. (Voir site internet des VPAH www.vpah.culture.fr)

Commentaires :

Beaucoup moins souple que le précédent, ce Label présente diverses contraintes territoriales qu'il faut mettre en place pour obtenir la labellisation (Voir récapitulatif des contraintes dans le document de présentation du label, Annexe III).

La plus draconienne est la signature de la charte de qualité sur laquelle doit s'engager chaque commune participante. (Voir exigences des chartes de qualité énumérées par la DRAC suite à notre entretien avec Mme Valaison en charge des dossiers PAH). La signature de cette charte doit s'inscrire dans une continuité territoriale pour créer le périmètre du Pays.

Un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) doit être obligatoirement créé avec l'intégration d'au moins un animateur sur le Pays recruté sur concours de la DRAC. Le CIAP peut se décliner sur un ou plusieurs bâtiments. Il peut s'installer dans des bâtiments préexistants.

L'animation du PAH doit s'appuyer sur les associations culturelles, les universités populaires implantées localement et les secteurs éducatifs existants, (histoire, musique etc). Le partenariat entre le PAH et l'Education Nationale est une demande majeure (Voir site VPAH déjà cité).

Le document promotionnel (annexe III) fourni par la DRAC sur les Pays d'Art énumère les nouvelles thématiques préconisées : archéologie, mise en valeur des centres historiques, valorisation du patrimoine industriel et du patrimoine de terroir. Éléments que nous avons pris en compte dans les thématiques proposées par le Pays. Enfin nous avons présenté en annexe IV une opération d'animation subventionnée dans le cadre du Pays d'Art Vallée de la Têt sur le patrimoine viticole et les caves coopératives. Ceci pour démontrer que ce type de patrimoine est un patrimoine à part entière valorisable et générateur de tourisme au même titre qu'un château et qu'il convient d'être vigilant dans un Pays où l'activité viticole est majeure avant de procéder à la destruction d'éléments.

3 - Autres labels

- Maisons paysannes de France (voir annexe IV)

Ce label a pour support une association Loi 1901 constituée de bénévoles qui font du Conseil en restauration ou en réhabilitation par région. Ce label n'amène aucune subvention. Il demande au contraire une participation financière en échange de ses services. Ses interventions concernent essentiellement l'habitat rural d'écart et le petit patrimoine dispersé. Il ne peut s'inscrire que dans des opérations de partenariat en communication avec le CAUE, les bâtiments de France ou les communes.

- Les plus beaux villages de France (voir doc annexe IV)

Inaccessible pour le moment ce label prestigieux repose sur la valorisation et n'apporte aucune subvention directe. Cependant il peut apporter beaucoup sur le plan médiatique et les retombées économiques pour le commerce du lieu sont importantes (la Roque-sur-Cèze et Castillon-du-Gard sont classés). Il ne peut donc intervenir qu'en bout de valorisation, en complément du PAH et après création d'éventuels secteurs sauvegardés nouveaux.

- Villages de caractère du Gard (voir doc annexe IV)

Quelques villages du Pays pourraient répondre aux exigences de la Charte de Qualité. Mis en place par le Comité Départemental du Tourisme, et soutenu par la Région Languedoc-Roussillon, ce label vise à subventionner de manière substantielle (30% de base sur tous projets de valorisation) les villages labellisés sur les fonds départementaux. Il s'adresse en principe aux villages de - de 2000 ha mais peut être étendu sous certaines conditions.

Ce très intéressant label sur le plan financier et touristique est cependant assorti d'un cahier des charges très sévère qui touche au domaine de l'environnement, de l'embellissement général et d'une politique municipale affirmée faisant de la mise en valeur du patrimoine une priorité. Par ailleurs le village doit comporter un ou plusieurs monuments protégés ou de caractère. Ce label est donc difficile à obtenir. Une première tranche de 6 villages avaient été sélectionnée dans le Gard. Aucun ne figure dans le Pays.

Il serait peut-être souhaitable d'en proposer quelques-uns lors de la prochaine sélection qui a lieu en début d'année 2009. Les pôles touristiques y travaillent avec le Pays.

III - Stratégie

La mise en valeur du patrimoine, surtout à des fins économique-touristiques et d'amélioration de la qualité de vie des résidents, requiert une attention particulière et un affinement des actions pour ne pas créer de contentieux irréversibles ou de prises de décisions rédhitoires en matière de développement urbain.

La stratégie doit donc reposer sur une bonne cohésion entre les institutions, les habitants, les collectivités territoriales et le Pays en passant par les associations culturelles et patrimoniales qui doivent assurer sur le terrain le relais indispensable au montage des projets de réhabilitation, être des interlocuteurs privilégiés.

Par ailleurs il faut communiquer sur la mise en valeur du patrimoine et ses retombées économiques auprès des élus, les sensibiliser sur le plan politique à l'intérêt d'intégrer la notion de protection.

Enfin il faut dialoguer en permanence avec les institutions culturelles (DRAC, ABF...) dans la concertation territoriale. Elles devront accompagner la stratégie de développement.

Pour être crédible le Pays doit donc apporter en tout premier lieu des sources de financements extérieurs, montrer que le patrimoine peut aussi être pourvoyeur de subvention ou de mécénat et que sa restauration n'est pas systématiquement finançable uniquement par les contribuables locaux. Il doit proposer une logique de fonctionnement permettant une certaine efficacité d'intervention de sa mission patrimoine.

A - Stratégie économique pour la mise en valeur du patrimoine

1 - Un apport économique extérieur par la contractualisation des labels

Trois labels sont porteurs économiquement on l'a vu dans le précédent chapitre. Le premier à mettre en place est le **Label Fondation du Patrimoine** par la contractualisation avec le Pays. Il faut utiliser la Fondation pour nourrir le dossier d'instruction du label PAH qui ne pourra donc être lancé qu'au terme d'un à deux ans (2011-2012) après la première tranche de valorisation autour de 2009-2010 et en fonction de la volonté politique du territoire.

Le second à prévoir est donc le **label Pays d'Art et d'Histoire**, à échéance de 5 ans s'appuyant sur les apports du premier. Le **label Villages de Caractère du Gard** pourra être proposé après candidature éventuelle des villages dès 2009.

2 - Financements complémentaires existants ne nécessitant pas l'obtention d'un label :

- Financements de l'Etat

La DRAC (Etat, Ministère de la Culture) : Elle intervient sur la restauration du patrimoine protégé (inscrit ou classé) public ou privé à hauteur de 30%. L'intervention de l'Etat déclenche des compléments de financements de la Région et

du Département (intervention complémentaire systématique à hauteur de 25% chacun dans le cas des monuments historiques inscrits et classés). Peuvent s'ajouter les financements issus du mécénat culturel ou du dispositif **Leader** selon adéquation au programme de développement et accord du comité de programmation (patrimoine taurin).

- Le Département du Gard

Le Département intervient par ailleurs à l'appui du plan patrimoine décidé par les communautés de communes. Il peut mobiliser les autres partenaires financiers publics cités précédemment.

- La Région Languedoc-Roussillon

Elle gère et finance directement certains éléments du patrimoine (ex : Oppidum de Nages). L'aménagement des abords qui restent sous la responsabilité des communes concernées fait l'objet d'une attention particulière (aide à la signalétique, brochures etc...). La Région a déterminé par ailleurs parmi ses axes prioritaires la valorisation des voies historiques, 3 concernent le Pays:

- Les chemins de Saint Jacques de Compostelle
- La via Domitia
- Le canal du Rhône à Sète

- Le dispositif européen Leader

Grâce à Leader, le Pays peut profiter de subventions européennes (FEADER) pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel lié à la Bouvine. (Voir Annexe I, mesures compatibles du plan Leader). Certains projets privés ou certaines études liées à la valorisation du patrimoine sont donc possiblement finançables. Les financements européens ne peuvent être déclenchés qu'en contrepartie de financements publics nationaux (Etat, Région, Département, Communautés de communes, communes) d'un montant quasi équivalent.

- Le mécénat culturel institutionnel

Le renforcement des dispositifs de défiscalisation lié à la promulgation de nouvelles Lois (avril 2008 et Aout 2008) permet aux entreprises de toutes tailles de participer activement au mécénat culturel. 60% de certains impôts sont affectables par option volontaire auprès d'institutions territoriales ou de Fondations diverses et les dons purs sont hautement défiscalisables. La chambre régionale des Experts-Comptables du Languedoc-Roussillon a chiffré une enveloppe de 2,5 milliards d'euros annuelle dans la Région affectée au mécénat d'entreprise en comptant les PME.

Une récente convention (fin oct. 2008) vient d'être passée entre la DRAC représentée par le Préfet de Région et la CCRI du Languedoc-Roussillon pour entreprendre une relation suivie entre les territoires et leurs mécènes potentiels. La DRAC a en charge le conseil et l'incitation au mécénat sur les projets territoriaux dont elle est elle-même partenaire financier mais elle assure aussi le conseil sur le mécénat possible même si elle n'est pas directement concernée financièrement par le projet. Les parties incitent donc les territoires à se structurer par conventionnement au niveau local avec leur CCI et à créer des clubs d'entreprises pilotés par une commission tripartite

PAYS/DRAC/CCI comme c'est déjà le cas dans plusieurs communautés d'agglomérations de la Région de manière informelle depuis plusieurs années.

La chambre des experts comptables se propose de communiquer sur cette convention et sur ses avantages fiscaux, d'informer les entreprises sur les territoires et se met à la disposition des élus. La DRAC est également à la disposition des territoires pour aider au montage des conventionnements.

L'apport du mécénat peut parfois doubler ou tripler l'aide publique. Il suffit de 5% de budget public pour déclencher le mécénat institutionnel qui n'est pas forcément proportionnel à l'aide publique. Le mécène obtient généralement un retour positif sur son image ou sur sa communication. **A titre indicatif le Musée Fabre de Montpellier, musée d'Etat est financé à 95% par un mécénat culturel lié à un conventionnement CCI/DRAC.**

Ce mécénat peut être octroyé sur tout type d'opérations culturelles : réhabilitation du patrimoine, animations, spectacles vivants, festivals, opérations pédagogiques, études, expositions...

Il serait donc très intéressant pour le Pays de créer ce type de conventionnement complémentaire avec la CCI locale pour pouvoir bénéficier de ce mécénat qui représente un apport de fonds non négligeable.

3 - Economie de moyens : utilisation des ressources humaines et patrimoniales locales

- Utilisation des chantiers d'insertion

Les interventions à prévoir en matière de réhabilitation sont programmables. Concernant les chantiers publics, les chantiers d'insertion peuvent être utilisés. Certains disposent de techniciens sachant maîtriser le travail à la chaux qui est indispensable pour la réhabilitation du patrimoine.

- Aide associative

De nombreuses associations de sauvegarde du patrimoine proposent de l'aide d'intervention bénévole. Il faut programmer ces interventions en partenariat avec les professionnels intervenant sur les projets. Le Pays comprend bon nombre d'associations qui ont proposé leur aide à la mission patrimoine.

- Education nationale

Il faut rencontrer les enseignants sur l'ensemble des établissements du Pays qui ont des projets pédagogiques validés par l'Inspection d'académie et étudier leurs potentiels de développement dans le cadre de la stratégie mise en place.

Certains enseignants vont parfois très loin en car avec les élèves pour aller visiter des sites, car ils ne trouvent pas le support pédagogique à leur convenance à proximité. C'est une retombée économique perdue pour le moment, car l'Education Nationale paye pour des visites guidées spécialisées et les élèves achètent très souvent sur place divers produits. 50 établissements sont situés dans un rayon de 60 kms. Il faut donc créer des valorisations permettant de fixer ces déplacements scolaires sur le Pays en développant des thématiques multiples sur un même site et des équipements pour

pouvoir y accueillir des classes concernées par plusieurs matières. Le projet de valorisation du site gallo-romain de Villevieille pourrait s'inscrire dans ce type de démarche.

- Stages universitaires

Les étudiants de Master I et II de l'Université Paul Valéry, tant dans les Master d'histoire que de géographie cherchent des stages sur le terrain d'une durée de 3 à 6 mois (stages obligatoires dans le cadre de leur formation initiale). Le travail doit concerner un projet territorial de développement confié par une collectivité et grâce auquel ils valideront leur diplôme. Ils doivent être encadrés sur place par un tuteur, technicien ou élu qui propose un cahier des charges pour ce projet ce qui offre une possibilité d'étude pour les communes, sans passer par un cabinet coûteux. Bien des études localisées peuvent tout à fait entrer dans ce cadre.

La mission patrimoine du Pays a donc proposé récemment à cette université de recenser les stages potentiels auprès des mairies de son territoire et de faire les offres de stages en mettant en relation les étudiants avec les collectivités, le rôle du Pays se bornant à aiguiller les collectivités vers le master qui correspond à leur demande.

Plus de 6 projets de stages étaient possibles fin 2008. Ce service de mise en relation offert aux communes par le Pays a été très bien reçu et agréé par l'ensemble des directeurs de master concernés à l'Université.

B - Proposition d'un outil de cohérence : création de commissions et d'une mission permanente

Pour que la concertation et la programmation soient efficaces, il faut créer des commissions de consultation et de validation gérées dans le cadre d'une mission permanente. Un comité de pilotage en quelque sorte.

1 - Création d'une commission de validation des projets

Obligatoire dans le cadre des labellisations pour la validation des programmes de réhabilitation cette commission pourrait être constituée :

- des élus et personnels des collectivités en charge du développement économique, touristique et culturel (les 4 CC),
- de représentants du service culturel du Conseil général et du Conseil régional en charge du patrimoine,
- de représentants du Pays,
- de représentants de l'Agence des Bâtiments de France (non obligatoire pour le PAH),
- du représentant DRAC concerné suivant la nature du patrimoine,
- des représentants des pôles touristiques.

(Voir liste des personnes proposées en annexe 5)

2 - Création d'une commission permanente du patrimoine

Cette commission sera l'interface entre le Pays et le terrain. Elle constitue le maillage indispensable à la mise en place d'une stratégie durable.

Constituée sur la base d'au moins un correspondant patrimoine par commune désigné par les mairies.

Ces correspondants peuvent être des élus ou des historiens locaux, membres d'association ; ils sont chargés de suivre les dossiers dans leur commune, d'informer le Pays d'éléments nouveaux concernant le patrimoine, d'animer et d'actualiser l'inventaire. Ils participent aux commissions locales chargées d'étudier les projets de valorisation.

La plupart de ces correspondants désignés sont des élus, ce qui témoigne de l'engouement et de l'attention des équipes municipales à la conservation du patrimoine.

(Voir la liste des personnes désignées en annexe 5).

3 - Création d'une mission patrimoine au Pays

Il est indispensable pour mettre en œuvre cette stratégie de prévoir un poste spécifique réservé à l'animation de la mission patrimoine. Cette mission, placée sous l'autorité hiérarchique de la direction du Pays, aurait pour rôle, outre la gestion et la communication de l'inventaire, l'animation des deux commissions pré-citées.

Elle devra recenser les projets de territoire la concernant, hiérarchiser les interventions en fonction d'un programme et induire les réalisations dans le cadre stratégique proposé.

Sa mission sera également d'accompagner les élus dans leur réflexion concernant la mise en valeur du patrimoine de leur commune. Elle pourra les conseiller sur les financements pouvant être sollicités et sur les dossiers à constituer.

Elle accompagnera aussi les associations et particuliers porteurs de projets dans le domaine de la réhabilitation du patrimoine. C'est donc bien une expertise patrimoine au service du territoire que le Pays entend pérenniser.

A terme et dans l'optique d'une labellisation en PAH la mission patrimoine du Pays pourra assurer le démarrage de la création d'un CIAP en utilisant notamment la base d'inventaire pour créer le pôle documentaire à prévoir.

4 - Création d'une banque de données numériques et d'un centre de ressources

L'inventaire réalisé sert à la création d'une base de données qui sera constituée dans le cadre de la pérennisation éventuelle d'une mission patrimoine au sein du Pays.

Ce type de base de données a été réalisé au Pays de l'Uzège et mise récemment en ligne exclusivement pour le petit patrimoine (1600 fiches sur 51 communes). Elle doit aussi servir à l'établissement des programmations de sauvegarde et de mise en valeur demandées par les labels.

Il est donc indispensable que le Pays reste propriétaire de ses données. Il faudra compléter cette banque de données par une documentation constituée des fonds d'archives, textes et images, de publications et de fonds d'articles parus par commune pour initier véritablement la constitution d'un fonds documentaire

spécifique au territoire qui sera mis à la disposition du public dans le cadre simple de la mission ou dans le cadre de la création d'un pôle au futur CIAP.

Une mise en ligne via le serveur géomatique du Pays avec coordonnées intégrées des éléments inventoriés est techniquement possible et serait très innovante.

Ce pôle documentaire pourra servir de centre de ressources à la rédaction des documents textes touristiques concernant le patrimoine. Ces textes pourront être soumis à la validation de la commission patrimoine par spécialité ce qui empêchera les dysfonctionnements signalés dans divers points du Pays: erreur sur des situations d'éléments, oublis, fausses légendes et dates erronées... Le recours à un pôle documentaire permet une meilleure gestion de ce type de communication.

Il servira également au montage d'expositions à thèmes, d'ateliers pédagogiques ou de toute animation demandant un travail mémoriel sur le Pays.

Il servira enfin à l'élaboration des documents édités subventionnés par la DRAC dans le cadre du PAH et à la création éventuelle d'une ligne de publications de fonds sur le Pays réclamée par de nombreuses personnes dans le cadre associatif.

C - Stratégie : pistes de développement et propositions de scénarii

1 - Schéma général (voir carte schématique annexe 5)

L'ensemble des thématiques, transversales au Pays et se recoupant entre elles sur divers projets, sont articulées sur un axe bi-polaire Nord-Sud, reprenant la morphologie du Pays. Cet axe croise un axe est-ouest médian matérialisé par la Voie Verte.

Ce schéma stratégique qui pourra être exploité pour la structuration des flux dans le Pays d'art et d'histoire est constitué de deux pôles d'attractivités touristiques comprenant chacun une ville phare et ses satellites (Villevieille pour Sommières par exemple ou Saint-Laurent d'Aigouze pour Aigues-Mortes).

Au Sud le pôle est centré sur Aigues-Mortes en milieu camarguais. **Au Nord sur Sommières** dont le bourg castral et l'écusson médiéval font l'objet d'un classement en secteur sauvegardé.

Un axe est-ouest matérialisé par la Voie Verte (ancienne voie ferrée ouverte de Caveirac à Sommières) croise cet axe à hauteur de Sommières et passe au pied de l'oppidum de Nages qui fait l'objet d'une opération régionale de mise en valeur. C'est un apport important sur lequel le développement stratégique du Pays peut s'appuyer notamment pour la valorisation du patrimoine archéologique ou autre voisin.

La région privilégie dans ses axes de développement touristique prioritaires les voies historiques dont la Via Domitia, les canaux du Midi et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Ces trois axes traversent le Pays d'Est en Ouest, tous au Sud de la Voie Verte, d'où l'intérêt d'utiliser celle-ci en tant qu'axe médian majeur, -doublée par la route de Nîmes à Sommières- pouvant permettre de rééquilibrer les flux touristiques et d'innover touristiquement la partie Nord du Pays.

La stratégie a donc été développée autour de ces axes majeurs perpendiculaires entre eux qui permettent de renvoyer sur les autres communes du Pays présentant des patrimoines complémentaires à ceux mis en valeur dans ces axes.

2 - Pistes de développement et proposition de scenarii

- Expression picturale contemporaine

Le patrimoine bâti du pays présente des supports idéaux à l'expression plastique de grande taille : murailles de remparts, salle de châteaux, nefs d'église, ponts sur les canaux. Il pourrait servir à la réalisation d'expositions d'art contemporain.

- Université populaire et tourisme universitaire et international

C'est un support de communication excellent pour développer en profondeur une prise de conscience de la valeur du patrimoine. Cela permet de monter des opérations de communication d'envergure par la venue de conférenciers de renom, membres du collège de France ou autres qui sont friands de prestations ou de colloques en terroirs accueillants. Le Pays Vidourle Camargue dispose d'un potentiel culturel important valorisable en colloque à thèmes ou conférences.

Rappelons que Montcalm l'un des pères du Québec est natif de Vestric. Vénéralisé par les Québécois, beaucoup d'entre-eux passent encore aujourd'hui à côté de sa statue et de son château sans le savoir lorsqu'ils se rendent à Nîmes pour voir l'amphithéâtre. Parmi les 30 000 visiteurs du musée du Désert à Mialet (voir tableau des fréquentations touristiques annexe I), bon nombre sont étrangers et viennent à la recherche de leurs racines françaises. Ces touristes-là sont dans le Gard très peu exploités. Pourtant ils viennent hors-saison et achètent volontiers du vin et des produits de terroirs. Dans le cadre d'un pôle documentaire on pourrait répondre à leur demande généalogique et les fixer sur le secteur en développant des parcours sur le patrimoine protestant.

- Sites archéologiques

Des sites encore bien fournis d'éléments permettraient une valorisation touristique et didactique sur 20 siècles d'histoire exploitables par les enseignants entre autres.

L'abbaye bénédictine du sel de Psalmody (classée MH), qui génèrera la plupart des petites églises du Pays situées en relais sur le chemin d'exportation du sel est un cas unique. Fouillée depuis 40 ans par une équipe américaine, c'est un site archéologique rare, avec un potentiel important de mise en valeur, à côté d'un Grand Site classé : Marais et Tour Carbonnière, Fort de Peccais (MH et privé appartenant aux Salins, donc réhabilitable sans financements territoriaux).

Stratégiquement placée sur une transversale Nord-Sud, sa valorisation serait souhaitable.

L'oppidum de Nages fait l'objet d'une opération spécifique. D'autres sites archéologiques proches sont de ce fait valorisables sur la Voie Verte, notamment le **château médiéval de Nogaret à Calvisson**, le **prieuré de Domessargues à Aubais** pour le médiéval civil et religieux, le **site des Terriers à Villevieille**, où un avant-projet est en cours. On proposerait ainsi une large palette exploitable sur un petit périmètre aux enseignants comme aux tour-operators. Certains sites comme les

Terriers qui jouxtent la ville médiévale de Sommières et le château de Villevielle peuvent devenir des vitrines archéologiques renvoyant sur les autres sites du Pays. Enfin l'un de ces sites ou plusieurs pourraient faire l'objet de chantiers-école pour les scolaires.

Certains sites archéologiques se trouvant en garrigue pourraient être valorisés par de la signalétique depuis l'axe Voie verte, comme ceux du Bois de Lens qui permettraient d'établir des sentiers de découvertes pédestres ou VTT avec stations d'information sur la faune ou la flore de garrigue le long du parcours, et sur le patrimoine archéologique (toutes époques) qui parsème le bois de Lens sur trois communes. Peu onéreux en équipement ces sentiers sont très valorisants sur le plan paysager et pédagogique. Ils sont utilisés dans les parcs naturels. La restauration d'un des sites archéologiques de fourneaux à fer avec la fabrique au Bois de Lens pourrait être mis en relation avec la forge de Franquevaux.

- Mise en valeur des écussons

Les centres anciens ont souvent dans le Pays la forme d'un parallépipède parfois déformé ou d'un carré, à l'instar d'Aigues-Mortes, s'opposant au principe du bourg castral rond à château central dont on a que deux exemplaires.

Parfois l'un côtoie l'autre comme à Sommières ou Beauvoisin. Les beffrois et horloges restent le symbole de cette indépendance laïque et bourgeoise face au clocher de l'église et au donjon du seigneur. Ces écussons ont perduré jusqu'au XIXe, s'habillant au fil des siècles de nouvelles façades. Ce sont des leçons d'histoire à ciel ouvert trop souvent négligées aujourd'hui, massacrées par les façades et enseignes commerciales et qu'il conviendrait d'exploiter dans le cadre d'une valorisation du patrimoine.

Une exposition des plans cadastrés du début du XIXe (cadastre « Napoleon ») des écussons que nous avons numérisés pourrait être organisée pour mettre en évidence le phénomène urbain décrit plus haut, augmentée de photos avec des parcours pouvant les faire découvrir.

Cette exposition pourrait se déplacer dans le Pays. Son rôle serait d'aider à la prise de conscience de la valeur du patrimoine. Un volet didactique sur les typologies d'éléments pourrait en faire partie pour donner au public des idées de restauration ou des exemples. Il faudrait en profiter pour détailler les éléments architecturaux vernaculaires urbains.

- Réseau ferroviaire

Un très bon réseau ferroviaire couvrait la Petite Camargue en 1900 lié à la richesse industrielle locale du vin, du sel, du colorant, du textile, de la « Terre de Sommières », de la source Perrier. C'est un particularisme important pour le Pays qui mérite une mise en valeur tant il est lié à sa mémoire. Combien de zones rurales en France disposaient d'autant de gares sur un si petit secteur à cette époque ? Combien de zones rurales aujourd'hui ont encore en fonctionnement sur 34 communes dont 11 villes traversées par un réseau en fonctionnement permettant éventuellement l'arrêt soit un tiers du territoire et 5 gares desservies ? La réutilisation en « voie verte » est une excellente alternative qui permet de conserver la mémoire du tracé tout en découvrant le paysage. Des stations culturelles, de terroirs ou pédagogiques sur

l'histoire locale pourraient être organisées le long des voies vertes, avec expositions tournantes. Libre à chacun de s'y arrêter ou pas.

La ligne ferroviaire du Cailar à Saint-Gilles jouxte le canal du Rhône à Sète. On pourrait imaginer, si par exemple un bus de mer fonctionnant depuis le Grau du Roi, que les touristes remontent le canal pour attraper une station ferroviaire touristique.

- Verreries du Languedoc et protestantisme

La verrerie du Languedoc est l'une des dernières descendantes des verreries du Languedoc gérées par Sommières sous l'Ancien Régime. Ce patrimoine français unique et local vieux de sept siècles d'existence et d'administration à Sommières est méconnu des Languedociens et mériterait une mise en valeur qui intéresse aujourd'hui fortement la ville de Vergèze. Le Chemin des Verriers mis en place par le CDT de l'Hérault dont le point de départ est à Sommières a souffert du manque d'un lieu de mémoire consacré aux gentilhommes verriers.

Il a été bien étudié par des spécialistes locaux et le CNRS. Des collections et des archives existent sur place. Il pourrait faire l'objet d'une valorisation compte tenu du déficit existant au Pays sur la valorisation de son patrimoine industriel. Cette industrie très présente aujourd'hui sur le territoire permet des liens avec le patrimoine protestant et le patrimoine médiéval. Ce patrimoine peut à la fois faire le lien avec l'expression artistique contemporaine du verre et la mémoire des gentilhommes verriers qui concernent directement la clientèle touristique à la recherche de ses racines.

Un tel projet de valorisation mémoriale d'une des industries les plus importantes du Pays est un plus incontestable pour le dossier de validation du Pays d'art qui sera jugé à Paris. Mme Valaison (DRAC LR responsable des labellisations) avec qui nous avons évoqué ce projet l'encourage vivement.

- Les carrières

Les nombreuses carrières depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à aujourd'hui (carrières de Junas) pourraient être valorisées dans le cadre de parcours de plein-air. Elles pourraient servir de support à l'incitation à construire en pierre ou à sauvegarder le patrimoine taillé vernaculaire (murs, restanques...). Les murs sont souvent démontés et les pierres volées ou taguées. Ce manque profond de respect pour le patrimoine le plus humble vient d'une méconnaissance totale de la valeur paysagère de ce patrimoine.

Un gros effort de sensibilisation est à faire auprès des élèves et des populations. L'utilisation de la pierre comme matériau de construction est à recommander, notamment pour les éléments publics nouveaux et le petit patrimoine. Il existe de nombreux tailleurs de pierre dans le Pays. La pierre de taille est l'une des composantes majeures de la construction dans le Pays. Il faut encourager la mise en pierres apparentes dans les écussons quand il s'agit de pierres appareillées, mettre en place des palettes d'enduits pour éviter les couleurs criardes et anarchiques, pousser à la réalisation d'enduits traditionnels et à l'abolition des peintures ou des enduits plastiques...

Junas organise depuis plus de vingt ans **Les rencontres de la pierre**. Cette manifestation pourrait être l'occasion de faire tailler par les participants un certain nombre d'éléments du patrimoine à réhabiliter dans le Pays ; ce serait avantageux

sur le plan économique et la manifestation prendrait un ancrage permanent dans le Pays avec une interaction sur la réhabilitation du patrimoine.

Les Carrières antiques du Bois de Lens dont la mise en valeur possible a été évoquée dans le scénario consacré à l'archéologie seraient un bon complément à un projet de mise en valeur consacré à la pierre.

- Barques anciennes

Le tourisme vert étant de plus en plus développé et la découverte des milieux naturels étant au programme des sorties de l'Education Nationale, le Pays aurait tout intérêt à valoriser ce patrimoine d'autant qu'il peut l'être par la réutilisation d'anciennes voies navigables (Pourquoi pas les voies bleues après les voies vertes?). Le secteur d'Aigues-Mortes regorge d'étangs et de vieux canaux. Grâce au chantier de réhabilitation de vieux bateaux, pointus, néga-chi et autres, il serait possible - renseignements pris- de refaire également les barques qui transportaient le vin et le sel sur le réseau intérieur des canaux. Les Halte-nautique du Pays pourraient bénéficier de quelques exemplaires amarrés à quai, visitables et transformés en lieux d'exposition de produits ou de documents pour les plus gros bateaux. D'autres bateaux pourraient servir d'embarcations pédagogiques ou de loisirs. Des classes fonctionnent déjà avec le chantier du Grau du Roi sur ce thème mais seulement sur le domaine maritime. Une micro-entreprise de construction de bateaux à l'ancienne pourrait même être envisageable tant la demande de particuliers est forte en ce domaine. Le chantier d'insertion Siloë, spécialisé dans la réhabilitation des barques anciennes pourrait la « couvrir ». (source M. Verdeil, Directeur du chantier d'insertion).

On pourrait reconstituer des barques de pêcheurs à exposer sur le Vidourle. Quand aux carrelots encore en fonctionnement sur certains secteurs, ils pourraient faire l'objet de réhabilitations.

Le but serait de revaloriser le patrimoine fluvial et maritime en le tirant vers l'intérieur du Pays dans un but pédagogique pour faire prendre conscience de l'importance de la préservation de la faune et de la flore, du caractère marin et piscicole de la gastronomie locale qui a perdu sa cuisine de cabaniers et de pêcheurs d'anguilles. La valorisation de produits de terroir peut se développer grâce à ce tourisme.

Les archives disposent d'une quantité non négligeable de cartes anciennes qui pourraient être exploitées dans le cadre d'expositions. Le centre du Scamandre pourrait être le relais de la valorisation de ce patrimoine sur le terrain.

- La sagne et les cabanes

On pourrait également reconstituer des cabanes et des constructions à base de sagne sur les berges des canaux ou des étangs dans le but de faire connaître ces techniques de constructions, donner des idées de constructions ou d'aménagements.

Il est étonnant qu'un matériau si performant que la sagne, sur le plan écologique, isolant, employé dans l'Europe entière, soit méconnu dans sa zone d'origine sur le plan de ses qualités intrinsèques. Employée comme isolant dans les murs de terre des cabanes préhistoriques locales -que nous pouvons elles-aussi reconstituer dans le cadre de la valorisation du patrimoine archéologique-, la sagne est aussi un matériau de couverture.

On peut la décliner de façon moderne sans copier pour autant les cabanes camarguaises. Des hameaux de cabanes pourraient donc être reconstitués, comme c'est le cas dans d'autres régions de France, pour donner des idées et montrer des techniques de constructions mais sans figer l'endroit comme un éco-musée. Il faudrait l'utiliser comme lieu d'échange, de promotion de produits, d'exposition d'art contemporain, par exemple, pour empêcher les fixations passéistes. Les techniques de construction vernaculaires pourraient aussi être employées pour les logements sociaux.

La Petite Camargue est l'une des seules régions de France à ne pas utiliser son patrimoine vernaculaire pour décliner des modèles modernes de construction, comme en Bretagne, en Rouergue ou dans le Nord. Or c'est un élément fondamental de l'identification régionale. Par ailleurs la cabane ancestrale du travailleur de la mer ou de la vigne a le droit au respect. Elle était cadastrée au XIXe s. Le mot « cabane » signifie pour les aménageurs administratifs « habitat précaire » sans distinction entre cabane et mobile-home. La dimension patrimoniale échappe totalement aux réducteurs d'habitats précaires et la Petite Camargue en souffre. C'est pourquoi il serait temps d'inverser le phénomène avant que tout le patrimoine maritime ait disparu en valorisant les techniques de construction dans l'habitation moderne. Les nouvelles perspectives écologiques devraient nous y aider. Nous aurons pour cela le soutien de la cellule du patrimoine ethnologique de la DRAC et le soutien financier de l'Europe est possible.

- Vins et gastronomie

Si les vins et spiritueux peuvent être valorisés pour partie dans le cadre du patrimoine bâti ou du patrimoine industriel, il n'en est pas de même pour la gastronomie. Elle souffre d'un manque de communication et de déclinaison culinaire variée. La production AOC taureau de Camargue tourne autour de la charcuterie (saucisson) et de la « gardianne ».

Nous avons des producteurs sur le Pays. Nous avons d'anciennes recettes exploitant tous ces produits. Il faudrait donc communiquer et profiter des manifestations organisées pour faire goûter quelques recettes.

Par ailleurs une communication sur le caractère diététique de la cuisine locale et ancestrale accompagnée de bon vin peut être appuyée par des données historiques sur la longévité de la population remarquée dès la protohistoire pour la population des étangs ou ventée par de grands auteurs comme Jean-Jacques Rousseau qui raconte dans les Confessions un dîner fameux fait de produits sains et frais arrosés de vins de qualité exceptionnelle à l'auberge du pont de Lunel, qui se trouvait à l'époque sur la commune de Gallargues.

- Patrimoine naturel

Outre l'établissement de sentiers balisés avec panneaux explicatifs de la faune et de la flore, tant en zone sèche qu'humide, il faudrait également exploiter les sites perchés.

Nous avons la chance de posséder des sites panoramiques d'où l'on voit le Ventoux et le Pic St Loup. Certains d'entre eux facilement accessibles pourraient faire l'objet d'un équipement permettant d'expliquer le paysage. Trois sites publics se prêtent

particulièrement à cela : le château de Calvisson et le Roc de Gachone, les jardins du château de Beauvoisin et la Tour Royale de Gallargues.

Dans ce cadre la restauration du télégraphe Chappe (projet de l'Association culturelle gallarguoise) permet de mettre en place des animations de transmission par télégraphe ou signaux à feux comme au Moyen-âge entre le château de Calvisson, la Tour royale de Gallargues et la tour d'Aigues-Mortes en passant par le clocher d'Aimargues ou le château de Beauvoisin. Ces animations permettraient d'appréhender le Pays dans son unité, de réaliser la vitesse de transmission des informations au Moyen-âge et au XIXe s. Le positionnement stratégique de certains sites appartenant aux Nogaret -qui possédaient aussi les relais camarguais- leur permettait de maîtriser à la fois les messages royaux entre le Nord et Aigues-Mortes et papaux, templiers et hospitaliers venant de Saint-Gilles.

- Patrimoine humain

Les nombreuses statues peuvent faire l'objet d'un parcours de découverte. Dans la découverte des écussons on pourrait ajouter des biographies sous les plaques de rues par expositions itinérantes de village en village. Ceci permettrait de faire connaître mieux leur patrimoine aux autochtones et aux nouveaux résidents. Une exposition sur les grands personnages d'envergure nationale nés au Pays pourrait être organisée, présentée l'été en bord de mer et l'hiver en arrière pays.

- Patrimoine taurin

Fil rouge du Pays en matière de patrimoine et d'économie, le patrimoine taurin mériterait un lieu d'exposition propre déclinant toute ses facettes et renvoyant sur les éléments visibles du Pays, comme les empègues qui ne sont pas toujours comprises par les touristes ou les nouveaux résidents. De plus il est extrêmement important pour la bouvine de la distinguer clairement de la corrida. Enfin la bouvine s'étale aujourd'hui sur 4 départements et tout le monde s'y réfère en tant que valeur patrimoniale.

Il serait donc intéressant d'exploiter les travaux des archivistes dont le Pays a pu avoir copie pour construire une exposition sur l'ancienneté attestée du jeu taurin au Pays, avec les cartes et documents d'époque. Des anecdotes croustillantes retrouvées aux archives ont pu être collectées au fil de l'histoire dans les villages qui ne manqueront pas d'amuser tout le monde. Des personnes ressources collectionneuses de documents peuvent être contactées dans ce cadre.

La création d'un salon de la bouvine est une bonne idée dans ce contexte ; il permet de démontrer le caractère économique du patrimoine que l'on a souvent tendance à gommer. Il peut servir de support à la communication sur le patrimoine taurin par l'organisation de conférences ou d'expositions.

Conclusion

L'ensemble du travail fourni dans le cadre de cette première mission a donc permis :

- l'établissement d'un inventaire fourni, prêt à être mis en ligne après saisie sur un logiciel spécifique,
- l'établissement d'une stratégie basée sur la mise en place d'un réseau identifié de financements extérieurs possibles mis à disposition des communes et des particuliers,
- l'établissement d'un réseau humain de conseillers et la mise en place d'un comité de validation garants du bon fonctionnement de la mission patrimoine,
- l'établissement de thématiques identitaires permettant la mise en place de scénarii de développement stratégiques qu'il reste à affiner,
- la collecte d'une soixantaine de projets cadrant avec la mission qui permettront l'établissement d'une programmation d'intervention dans les années à venir.

La proposition du Pays est de pérenniser la mission patrimoine afin de pouvoir :

- mettre en place la stratégie proposée en commençant à travailler concrètement sur un certain nombre de projets validés,
- faire du patrimoine une vraie stratégie de développement économique pour le territoire,
- mettre à disposition des communes, communautés de communes, associations et particuliers son expertise patrimoine,
- mettre à jour et faire vivre l'inventaire (publications, expositions, etc).

L'arrivée d'une nouvelle communauté de communes, Coutach Vidourle, comptant un patrimoine important, fera l'objet d'un complément d'inventaire et de mise en stratégie au cours des années à venir.